Initiales du Président
01787
Initiales du Secrétaire

Procès-verbal du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE DE VALCOURT, tenue le JEUDI 10 septembre 2026 à 19h00 au 541 Avenue du Parc à Valcourt:

LA SÉANCE ORDINAIRE EST SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR PATRICE DESMARAIS, DÉLÉGUÉ DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE VALCOURT.

SONT PRÉSENTS :

MUNICIPALITÉ	**DÉLÉGUÉ**	**SUBSTITUT**
Bonsecours		Alex Bouthillette
Maricourt	Jean-Luc Beauchemin	Nancy Gagnon
Racine	André Courtemanche	Mario Côté
Canton de Valcourt	Patrice Desmarais	Mario Gagné
Ville de Valcourt	Pierre Tétrault	Julien Bussières
Lawrenceville		Claude Paradis

Madame Célyne Cloutier agit en tant que secrétaire.

Monsieur Frédéric Martineau, directeur du service de sécurité incendie participe à la séance.

Présent dans l'assistance : Stéphane Berthelette, officier.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET PRÉSENCE

La régularité de la convocation et le quorum ont été constatés.

Monsieur le président ouvre la séance à 19h00.

073-26-09-10 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

ATTENDU QUE chacun des membres de ce conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance ordinaire ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ COURTEMANCHE ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour proposé soit accepté tel que lu, présenté ou modifié selon le libellé suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 12 août 2026
3. Correspondance
4. Administration
 4.1 Comptes à payer et ratification des comptes et salaires payés durant le mois
 4.2 Affectation à la réserve financière relative à l'achat des véhicules et accessoires d'intervention
 4.3 Autorisation de vendre de l'équipement pour le travail en espace clos
 4.4 Mandat général pour services professionnels juridiques
 4.5 Offres de services professionnels en architecture et en ingénierie pour la réalisation d'un carnet santé de la caserne principale située au 541 ave du Parc à Valcourt

5. Incendie
 5.1 Intervention août 2026
6. Période de questions
7. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité des membres présents

074-26-09-10 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 AOÛT 2026**

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2026, au moins deux (2) jours avant la tenue des présentes, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARIO CÔTÉ, APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal du 12 août 2026 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

ADMINISTRATION

075-26-09-10 **COMPTES À PAYER ET RATIFICATION DES COMPTES ET SALAIRES PAYÉS DURANT LE MOIS**

ATTENDU QU' une liste des comptes payés durant le mois d'août 2026, totalisant une dépense de 5 763.90 $ a été remise aux membres du conseil au moins 24 heures avant la présente séance;

ATTENDU QU' une liste des comptes à payer au 10 septembre 2026, totalisant une dépense de 14 593.45 $, a été remise aux membres du conseil au moins 24 heures avant la présente séance;

ATTENDU QUE la Régie a versé en salaire net durant le mois d'août 2026 une dépense qui totalise 28 300.10 $;

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CLAUDE PARADIS, APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN-LUC BEAUCHEMIN ET RÉSOLU :

QUE les chèques #L2600067 à #L260074 émis pour les comptes payés durant le mois d'août 2026, totalisant une dépense de 5 763.90 $ soient ratifiés;

QUE la secrétaire-trésorière soit autorisée à émettre les chèques #P2600137 à #P2600150 et C2600022 à C2600024 pour les comptes à payer au 10 septembre 2026, pour une dépense qui totalise 14 593.45 $;

QUE les chèques #D2600291 à #D2600332 émis pour les salaires nets payés durant le mois d'août 2026, totalisant une dépense de 28 300.10 $ soient ratifiés.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

076-26-09-10 **AFFECTATION À LA RÉSERVE FINANCIÈRE RELATIVE À L'ACHAT DES VÉHICULES ET ACCESSOIRES D'INTERVENTION**

ATTENDU QUE dans son budget 2026 la Régie a prévu affecter un montant à la réserve financière relative à l'achat des véhicules et accessoires d'intervention ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROSÉE PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ COURTEMANCHE ET RÉSOLU :

D' d'affecter le montant de 14 670.40 $ qui est prévu au budget 2026, à la réserve financière relative à l'achat des véhicules et accessoires d'intervention créée par le Règlement #015.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

077-26-09-10 **AUTORISATION DE VENDRE DE L'ÉQUIPEMENT POUR LE TRAVAIL EN ESPACE CLOS**

ATTENDU QUE la Régie souhaite se départir d'équipement pour le travail en espace clos ;

ATTENDU QUE les équipements ont été offert en priorité aux municipalités membres de la Régie ;

ATTENDU QU' une seule offre a été déposée par la Municipalité de Canton de Valcourt de se porter acquéreur desdits équipements ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR CLAUDE PARADIS ET RÉSOLU :

D' autoriser la vente des équipements suivants à la Municipalité du Canton de Valcourt au montant de 5 000$ avant taxes applicables :

- Équipement de ventilation
- Treuil
- Trépied

Adoptée à l'unanimité des membres présents

078-26-09-10 **MANDAT GÉNÉRAL POUR SERVICES PROFESSIONNELS JURIDIQUES**

ATTENDU QUE l'offre de services présenté par de Cain Lamarre répond aux besoins de la Régie en termes de conditions et de tarifs horaires ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALEX BOUTHILLETTE, APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU :

D' autoriser le président et la secrétaire-trésorière ou tout autre représentant mandaté par ces derniers à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre, au besoin pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2027 selon les termes de l'offre de services datée du 08 septembre 2026.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

079-26-09-10 **OFFRES DE SERVICES PROFESIONNELS EN ARCHITECTURE ET EN INGÉNIERIE STRUCTURALE, GÉNIE CIVIL ET ÉLECTRO-MÉCANIQUE POUR LA RÉALISATION D'UN CARNET SANTÉ DE LA CASERNE PRINCIPALE SITUÉE AU 541 AVENUE DU PARC À VALCOURT**

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt a reçu deux offres de services professionnels, une offre de la firme Espace Vital pour la partie architecture du mandat portant le # OS26-045 ainsi qu'une offre de services professionnels de la firme Cima+ pour la partie ingénierie du mandat portant le #O0028282 ;

ATTENDU QU' à la demande de la directrice générale de la Régie les représentants des firmes sont venus présenter leurs offres respectives et répondre aux questions des membres du conseil ;

ATTENDU QUE le conseil d'administration a procédé à l'analyse des propositions soumises ;

ATTENDU QUE les coûts associés à ces offres de services dépassent les prévisions budgétaires allouées à ce projet pour l'année en cours ;

ATTENDU QUE le conseil d'administration juge opportun de reporter la réalisation de ce carnet de santé à une date ultérieure ou de modifier tel mandat en raison du climat d'incertitude qui entoure la signature du nouveau Schéma de couverture de risques qui pourrait impacter sur les besoins réels du service de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALEX BOUTHILLETTE, APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU :

DE refuser les offres de services professionnels déposées par les firmes Espace Vital et Cima+ pour la réalisation du carnet de santé de la caserne principale.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

INCENDIE

INTERVENTIONS AOÛT 2026

Le conseil de la Régie prend connaissance du rapport d'intervention du mois d'août 2026.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

080-26-09-10 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

TOUS LES SUJETS PORTÉS À L'ORDRE DU JOUR DE CETTE SÉANCE AYANT FAIT L'OBJET DE DISCUSSIONS ET DE RÉSOLUTIONS, LE CAS ÉCHÉANT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ COURTEMANCHE ;

QUE l'assemblée soit levée à 19h45.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

_____ _____

Célyne Cloutier, secrétaire-trésorière Patrice Desmarais, président

JE, CÉLYNE CLOUTIER, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE, CERTIFIE QU'IL Y A LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR CHACUNE DES RÉSOLUTIONS CONCERNÉES DU PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

JE, PATRICE DESMARAIS, PRÉSIDENT, ATTESTE QUE LA SIGNATURE DU PRÉSENT PROCÈS-VERBAL ÉQUIVAUT À LA SIGNATURE PAR MOI DE TOUTES LES RÉSOLUTIONS QU'IL CONTIENT AU SENS DE L'ARTICLE 142 (2) DU CODE MUNICIPAL.